

Accusé de réception en préfecture :	006-220600019-20230829-lmc132633-AI-1-1
Date de télétransmission :	30 août 2023
Date de réception :	30 août 2023
Date d'affichage :	
Date de publication :	31 août 2023



D É P A R T E M E N T D E S A L P E S - M A R I T I M E S

ARRÊTÉ N° DFIN SB/2023/0849

Modification de la tarification appliquée au sein de la régie de recettes du parking Silo située au centre administratif des Alpes-Maritimes BP 3007, 06200 Nice

*Le Président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes,*

Vu l'arrêté du 30 juillet 2002 modifié par arrêtés du 4 octobre 2002, 3 décembre 2003, 16 juillet 2015, 26 novembre 2019, 2 avril 2020 et du 13 janvier 2023, instituant une régie de recettes pour la gestion du parking SILO ;

ARRETE

ARTICLE 1ER : à l'occasion de l'évènement « Garden Party Sports 2023-2024 » du jeudi 7 septembre 2023, le parking Silo sera ouvert à titre gratuit ce jour entre 17h et 21h30, pour toute personne présentant une invitation émanant du Département.

ARTICLE 2 : le Président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Nice, le 29 août 2023

Pour le Président et par délégation,
Le Chef du service du budget, de la programmation
et de la qualité de gestion

Marine CAGNAT